

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1259

1^{er} juillet 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	60416	Harmony Finance S.A.	60431
ABK-Luynes sci	60425	Immogrund S.A.	60414
Adamo ed Eva Sàrl	60413	JDS Team S.à.r.l.	60430
AG für Investitionen und Beteiligungen ..	60386	Laboratoires Pharmedical S.A.	60388
Agorà Finance S.A.	60417	Latina Energy S.A.	60417
Ahaa Communication S.à r.l.	60430	LBBW Alpha Dynamic	60389
Almack S.A.	60432	LBBW Asset Strategie	60392
Anzio S.A.	60427	LBBW Bond Select	60394
atHome International S.A.	60430	LBBW Equity Select	60398
AviaRent Capital Management	60417	LBBW Opti Return	60389
Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l.	60415	LBBW Opti Return kurz	60392
Capolux Holding S.A.	60412	LBBW Total Return Dynamic	60388
Carmignac Alternative Advisory S.A.	60423	Lemanik Sicav	60423
Cogenaf S.A.	60387	Librefeu Holding S.A.	60427
Compagnie Immobilière du Cents S.A. ..	60430	Mars Holdco 1 S.à r.l.	60402
Credit Suisse Bond Fund (Lux)	60389	Mecanical Holding S.A.	60388
Credit Suisse Equity Fund (Lux)	60389	Meridiam MC S.A.	60427
Creola S.A.	60387	Norwem Company S.A.	60431
Criali Investment S.A.	60413	Ogepar S.A.	60387
Cucina Holdings S.à r.l.	60394	PEGA Services Luxembourg S.A.	60386
Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l.	60425	Procter & Gamble Financial Services S.A.	60389
Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l.	60429	Repco 40 S.A.	60423
Eremis Holding S.A.	60432	Repco 50 S.A.	60421
Ethna-AKTIV E	60392	Resto Invest S.A.	60409
Exmedia SA	60431	Scaht Architecture & Développement S.A.	60430
Gabriella Luxembourg Holdings Sàrl	60421	Scaht Investissement S.A.	60430
Gacel Finance	60388	Sigmada S.A.	60399
Golog Holding S.A.	60386	Sunray S.A.	60410
Goodyear	60392	UBP Multifunds Advisory	60432
Goodyear Finance Holding	60392	UBP Multifunds II Advisory	60431
GS Construction S.A.	60427	Y & M S.A.	60414
GS Lux Debt Holdings V S.à r.l.	60394		

PEGA Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.446.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009076428/10/18.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Appointment of Mr Patrick Umbach as new Director of the Company
2. Appointment of BDO as Independent Auditor for the audit of the consolidated accounts for the year ended December 31, 2008
3. Confirmation of the list of Directors of the Company
4. Miscellaneous

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009076614/581/16.

Golog Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, 34, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 93.298.

L'ASSEMBLEE

des actionnaires(*) se tiendra le 16 juillet 2009 de 9h30 à 12.30 heures à l'Hôtel Mercure, rue Albert Caquot F-06560 Valbonne Sophia Antipolis (France) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'année 2008.
2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2008.
3. Affectation du résultat réalisé au cours de l'année 2008 et perspectives d'avenir.
4. Présentation des prévisions pour l'année 2009 et perspectives d'avenir.
5. Divers.

(*) Réunion réservée aux actionnaires ayant confirmé leur présence avant le 12 juillet 2009 accompagné d'une attestation de détention de titres de leur dépositaire de moins de 2 mois à "Golog France" - 200, route des lucioles - Les Algorithmes A - F-06901 Sophia Antipolis ou à l'adresse électronique: aggolog2008@golog.net

Référence de publication: 2009077508/772/18.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 30 mars 2009 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 août 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077558/755/17.

Cogenaf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2009 à 9.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077559/29/17.

Ogepar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077560/29/17.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *July 10, 2009* at 17.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009072353/534/18.

Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.275.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *9 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009072355/1023/17.

Mecanical Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 46.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu vendredi le *10 juillet 2009* à 16.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31.12.2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073189/504/15.

LBBW Total Return Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073957/9.

(090089790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Credit Suisse Bond Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé, signé en date du 03/06/2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2009069147/11.

(090083449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Credit Suisse Equity Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé, signé en date du 03/06/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2009069645/11.

(090084251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

LBBW Alpha Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073953/9.

(090089793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

LBBW Opti Return, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073959/9.

(090089787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Procter & Gamble Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, registered with the Commercial Register of Geneva under number CH-170-3007610-6,

here represented Mr Rodolphe MOUTON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 June 2009, in Petit-Lancy, Switzerland.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Procter & Gamble Financial Services S.A.", a Luxembourg société anonyme, having its registered office 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.755 (the "Absorbing Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 15 December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 19 February 2007, number 206. The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 10 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 April 2009, number 875.

The sole shareholder, representing the whole share capital of the Absorbing Company, then declared:

A. Draft terms of merger (cross-border merger)

Pursuant to circular resolutions of the board of directors of the Absorbing Company dated 21 April 2009 and to resolutions taken by the board of directors of Procter & Gamble Financial Services Limited, a private company limited by shares incorporated under and governed by the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Ireland, registered under the number 218616 with the register of companies in Ireland (the "Absorbed Company"), on 14 April 2009, draft terms of cross-border merger have been recorded pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, aforementioned, on 27 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 May 2009, number 974.

B. Documentation available to the sole shareholder

In accordance with article 279 (b) of the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended, the legal documentation in relation to the proposed merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company has been made available for inspection by the sole shareholder at the registered office of the Absorbing Company since 11 May 2009.

C. Resolutions

The sole shareholder, representing the whole share capital of the Absorbing Company, then took the following resolutions:

1. Approval of the cross-border merger

The sole shareholder hereby resolves to approve the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company, which is a wholly-owned subsidiary of the Absorbing Company.

The merger shall become effective between the merging companies and vis-à-vis third parties upon the publication of this notarial deed in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), which shall be carried out on 1st July 2009, as of which date the Absorbed Company shall cease to exist, shall be dissolved without liquidation, and as of which date its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

2. Financial accounting

The sole shareholder hereby resolves that the financial data of the Absorbed Company shall be accounted for as of 1st July 2009, 0.00 hours in the accounting records of the Absorbing Company.

The undersigned notary has been provided with the pre-merger certificate issued by the High Court of Ireland on 10 June 2009, regarding the Absorbed Company acting as "Petitioner Company", stating that "The Court doth certify that the Petitioner Company as merging company has completed properly the pre-merger requirements of the European Communities (Cross-Border Mergers) Regulations 2008 (S.I. No. 157 of 2008) within the meaning of Regulation 13 thereof for a merger with Procter & Gamble Financial Services S.A. as acquiring company".

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, inscrite au Registre de commerce de Genève sous le numéro CH-170-3007610-6,

ici représentée par Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2009 à Petit-Lancy, Suisse.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de la société "Procter & Gamble Financial Services S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.755 (la "Société Absorbante"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 février 2007, numéro 206. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 avril 2009, numéro 875.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante, a ensuite déclaré ce qui suit:

A. Projet de fusion (fusion transfrontalière)

Suite aux résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 21 avril 2009 et à des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société Procter & Gamble Financial Services Limited, une private company limited by shares constituée et régie par le droit irlandais, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Irlande, inscrite sous le numéro 218616 au registre des sociétés Irlandais (la "Société Absorbée"), le 14 avril 2009, un projet de fusion transfrontalière a été enregistré par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susvisé, le 27 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mai 2009, numéro 974.

B. Documentation à la disposition de l'actionnaire unique

Conformément à l'article 279 (b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la documentation légale relative à la proposition de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée a été mise à disposition de l'actionnaire unique pour examen au siège social de la Société Absorbante à compter du 11 mai 2009.

C. Résolutions

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Approbation de la fusion transfrontalière

L'actionnaire unique décide par les présentes d'approuver la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, laquelle est une filiale détenue à hauteur de 100% par la Société Absorbante.

La fusion prendra effet entre les sociétés parties à la fusion et vis-à-vis des tiers lors de la publication du présent acte notarié au le journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), laquelle doit avoir lieu le 1^{er} juillet 2009, date à partir de laquelle la Société Absorbée cessera d'exister, sera dissoute sans liquidation, et à laquelle date l'ensemble de son patrimoine actif et passif sera transféré de plein droit à la Société Absorbante aux termes d'une transmission universelle de patrimoine.

2. Comptabilité financière

L'actionnaire unique décide par les présentes que les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées au 1^{er} juillet 2009 dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

Le notaire instrumentant s'est vu fournir le certificat préalable à la fusion émis par la Cour Supérieure d'Irlande le 10 juin 2009, relative à la Société Absorbée agissant en tant que "Petitioner Company", déclarant en langue anglaise que "The Court doth certify that the Petitioner Company as merging company has completed properly the pre-merger requirements of the European Communities (Cross-Border Mergers) Regulations 2008 (S.I. No. 157 of 2008) within the meaning of Regulation 13 thereof for a merger with Procter & Gamble Financial Services S.A. as acquiring company".

Le notaire soussigné certifie par les présentes l'existence et la légalité de la fusion et de l'intégralité des actes, documents et formalités dont les sociétés fusionnantes sont responsables en vertu de la loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la demande de la partie comparante précitée le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et ledit acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et résidence, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. MOUTON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7126. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009076429/239/129.

(090092311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

LBBW Opti Return kurz, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073978/9.

(090089805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

LBBW Asset Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073974/9.

(090089795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Ethna-AKTIV E, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073969/9.

(090089783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Goodyear Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 24.247.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

I.- la société anonyme GOODYEAR S.A., ayant son siège social à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 4.441, constituée suivant acte reçu par Maître Jean POOS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 16 août 1949.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 22 mars 2002,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Hermann LANGE, demeurant professionnellement à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith et par Madame Irina SHCHEPAKINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith,

agissant en leur qualité de mandataires spéciaux au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui leur a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 16 février 2009.

II.- la société anonyme GOODYEAR FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.247, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 18 juin 1986.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1228 du 21 août 2002,

ici représentée par son administrateur, Monsieur Hermann LANGE, demeurant professionnellement à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 2 juin 2009.

Une copie de ces résolutions, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifié ci-après:

A. Description des sociétés à fusionner

1. La société GOODYEAR S.A., société anonyme ayant son siège social à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 4.441, société absorbante.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré et s'élève à quatre-vingt-quinze millions d'euros (EUR 95.000.000,-), représenté par trois millions huit cent mille (3.800.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

2. la société anonyme GOODYEAR FINANCE HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège social à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.247, société absorbée.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré et s'élève à trente-sept millions cinquante-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 37.058.250,-), représenté par cent quarante-huit mille deux cent trente-trois (148.233) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€ 250,-) chacune.

B. Modalités de la fusion

1. La société anonyme GOODYEAR FINANCE HOLDING S.A. entend fusionner avec la société anonyme GOODYEAR S.A. en conformité avec les articles 278 à 280 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La fusion sera réalisée par voie d'absorption de GOODYEAR FINANCE HOLDING S.A., la société absorbée, par GOODYEAR S.A., la société absorbante.

2. Depuis le 7 avril 2009, la société absorbante est propriétaire de 148.233 actions, représentant l'intégralité du capital souscrit de la société absorbée.

3. Il n'existe pas d'autres titres que les actions précitées.

4. La fusion prend effet d'un point de vue comptable le 1^{er} février 2009.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} février 2009.

5. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni au commissaire aux comptes.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance au siège social de celle-ci de tous les documents prévus à l'article 267 (1) a), b), c) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

7. L'actionnaire de la société absorbante disposant d'au moins cinq pourcent (5%) des actions du capital souscrit a le droit de requérir, pendant ce même délai d'un (1) mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et il peut sur demande en obtenir copie intégrale sans frais.

8. A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de la fusion par l'assemblée générale, la fusion deviendra définitive un (1) mois après la publication au Mémorial du projet de fusion, soit le 1^{er} août 2009 et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

- b) la société absorbée cesse d'exister;
c) les actions de la société absorbée détenues par la société absorbante sont annulées.

9. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

10. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

11. Remise des documents sociaux: après la réalisation de la fusion, la société absorbée devra remettre à la société absorbante tous les documents sociaux en original, tels que l'acte de constitution, les documents et pièces comptables, tous les actes ou contrats relatifs aux actifs, les écrits et pièces relatifs aux opérations de la société, les valeurs mobilières, les contrats et engagements bancaires, les archives et les autres documents relatifs aux droits transférés.

12. La société absorbante liquidera, le cas échéant, toutes les dettes fiscales.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Mersch, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. LANGE, I. SHCHEPAKINA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 19 juin 2009. Relation: MER/2009/1085. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009075160/243/96.

(090091144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

LBBW Bond Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073965/9.

(090089796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GS Lux Debt Holdings V S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting

through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, formerly Moorea 4 S.à r.l., with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 143.069 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on November 6, 2008, published in the Memorial C on December 9, 2008 number 2931 and whose bylaws have been amended for the last time by a deed of Maître Paul FRIEDERS, prenamed on February 13, 2009 and published in the Memorial C on March 20, 2009 number 619.

The appearing parties, represented as said before, are the sole actual shareholders of the said company and that they have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to amend the corporate name of the Company from "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." to "Cucina Holdings S.à r.l."

Second resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) by the issuance of three hundred thousand (300,000) new shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) (the "New Shares").

Subscription and Payment

The shareholders decided to subscribe to the new shares as follows:

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., prenamed has declared to subscribe for one hundred forty thousand one hundred (140,100) of the New Shares by contribution in cash;
- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., prenamed has declared to subscribe for one hundred sixteen thousand four hundred (116,400) of the New Shares by contribution in cash;
- GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, prenamed has declared to subscribe for five thousand one hundred (5,100) of the New Shares by contribution in cash; and
- GS Capital Partners VI Parallel, L.P., prenamed has declared to subscribe for thirty eight thousand four hundred (38,400) of the New Shares by contribution in cash.

The amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the Notary.

Third resolution

The shareholders decided to convert the Company's share capital currency from the euro to the sterling pound (exchange rate (median price) on May 7, 2009: EUR 1.- = GBP 0.88366) by exchanging each chunk of five (5) shares at a one eurocent (EUR 0.01) par value against four (4) shares at a one sterling pence (GBP 0.01) par value and to allocate the left over of the currency conversion, namely GBP 1,296.73 (one thousand two hundred and ninety-six sterling pounds seventy-three sterling pence) to the share premium account. As a result of the share capital is now divided as follows:

Shareholder	Number of shares
GS Capital Partners VI Fund, L.P.,	579,080
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	481,120
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	21,080
GS Capital Partners VI Parallel L.P.	158,720
TOTAL	<u>1,240,000</u>

Fourth resolution

To reflect the above changes, the shareholders decided to amend and restate articles 2, 6 and 13 of the Company's by-laws so as to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "Cucina Holdings S.à r.l."

" **Art. 6. (paragraphs 1, 2 and 3).** the other paragraphs remaining unchanged).

The capital is fixed at twelve thousand four hundred sterling pounds (GBP 12,400.-) represented by one million two hundred and forty thousand (1,240,000) shares with a par value of one sterling pence (GBP 0.01).

In addition to the share capital, the shares have been issued together with a total issue premium of GBP 1,296.73 (one thousand two hundred and ninety-six sterling pounds seventy-three sterling pence) allocated to the share premium account

The company shall have an authorized capital of one hundred million sterling pound (GBP 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one sterling pence (GBP 0.01).

The Board of Managers is authorized and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorized capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by conversion of the share premium, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed of November 6, 2008.

The period of this power may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

" **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand sterling pounds (GBP 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand sterling pounds (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two managers."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedervanen.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des "Exempted Limited Partnerships" dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GSCP VI Offshore Advisors L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, un "Kommanditgesellschaft" constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Pierre

LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4210108, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143.069, constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant à Luxembourg le 6 novembre 2009, publié au Mémorial C le 9 décembre 2009 numéro 2931 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, susmentionné le 13 février 2009 et publié au Mémorial C le 20 mars 2009 numéro 619.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, sont les uniques associés actuels de ladite Société et ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "GS Lux Debt Holdings V S.à r.l." en "Cucina Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) par l'émission de trois cent mille (300.000) parts ayant un nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01) (les "Nouvelles Parts")

Souscription et Libération

Les associés ont décidé de souscrire aux nouvelles parts de la manière suivante:

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., susnommé a déclaré souscrire à cent quarante mille cent (140.100) des Nouvelles Parts par apport en numéraire;
- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., susnommé a déclaré souscrire à cent seize mille quatre cents (116.400) des Nouvelles Parts par apport en numéraire;
- GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, susnommé a déclaré souscrire cinq mille cent (5.100) des Nouvelles Parts par apport en numéraire; et
- GS Capital Partners VI Parallel, L.P., susnommé a déclaré souscrire à trente huit mille quatre cents (38.400) des Nouvelles Parts par apport en numéraire.

La somme de trois mille euros (EUR 3.000,-) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de convertir la devise du capital social de la Société des euros vers la livre sterling (taux de change (median price) du 7 mai 2009: EUR 1,- = GBP 0,88366) en échangeant chaque tranche de cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) contre quatre (4) d'une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01) et d'allouer le montant restant, c'est à dire GBP 1.296,73 (mille deux cent quatre-vingt-seize livres sterling soixante-treize sterling pences) au compte de la prime d'émission.

Associés	Nombre de parts
GS Capital Partners VI Fund, L.P.,	579.080
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	481.120
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	21.080
GS Capital Partners VI Parallel L.P.	158.720
TOTAL	<u>1.240.000</u>

Quatrième résolution

Pour refléter les changements susmentionnés, les associés ont décidé de modifier les articles 2, 6 et 13 des statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Cucina Holdings S.à r.l." "

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-) divisé en un million deux cent quarante mille (1.240.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01) chacune.

Les parts sociales sont émises ensemble avec une prime d'émission de GBP 1.296,73 (mille deux cent quatre-vingt-seize livres sterling soixante-treize sterling pences), versée sur le compte de la prime d'émission.

La société aura un capital social autorisé de cent millions de livres sterling (GBP 100.000.000,-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01).

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de la prime d'émission, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 6 novembre 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi."

"Article 13

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2009. LAC/2009/17902. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 Juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009072024/202/230.

(090085327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

LBBW Equity Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073963/9.

(090089800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Sigmada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.492.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S. à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304,

ici représentée par Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qui agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "SIGMADA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fond de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent dix	(310) actions
TOTAL: trois cent dix	(310) actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

60402

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, Président du conseil d'administration;

b) Monsieur Cyrille VALLEE, employé privé, né le 12 août 1977 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe,

c) Monsieur Grégory MATHIEU, employé privé, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La Société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. Weyders, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2009. Relation: LAC/2009/21140 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009073075/220/194.

(090086104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.122.

In the year two thousand and nine, on the twenty second day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Eurocastle Investment Limited", a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WW, (Registration Number 41058), represented by Mr Ralph BEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18 May 2009 (which shall remain attached to the present deed to be registered therewith),

being the sole member of "Mars Holdco 1 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée - société de titrisation having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B122122, incorporated by a notarial deed on 24th November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Number C 76, dated on 30th January 2007. The articles have been amended for the last time on 26th January 2007 by a notarial deed, published in the Mémorial of 29th June 2007 N° 1313 as rectified by a notarial deed of 23rd April 2007, published in the Mémorial of 20th July 2007 N°1507.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Restructuring of certain classes of shares (namely classes 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, and 40) by (i) the creation of different categories of shares within each of these classes (namely Category A and B) and (ii) the allocation of the existing shares of these classes as set forth in the amended article 5 below and determination of the distribution and liquidation rights attaching to the Categories as set forth in the amended articles 13 and 14;

- Amendment of article 5 as follows:

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at five hundred and twenty five thousand Euro (EUR 525,000.-) represented as set below, each time in relation with the Compartment referenced against the relevant class of shares (each, a "Class") (and the relevant Mars Propco as appropriate for as long as the Company holds an interest in such Mars Propco). Certain Classes of shares are sub-divided into different categories (each, a "Category") as set forth below:

Class of shares	Category	Number of shares of Class (or Category as the case may be)	Class related to:
Class 1	NA	500	Compartment 1
Class 2	Category 2A	495	Compartment 2 - Mars Propco 2 S.à r.l.
	Category 2B	5	
Class 3	NA	500	Compartment 3
Class 4	NA	500	Compartment 4 - Mars Propco 4 S.à r.l.
Class 5	NA	500	Compartment 5 - Mars Propco 5 S.à r.l.
Class 6	Category 6A	495	Compartment 6 - Mars Propco 6 S.à r.l.
	Category 6B	5	
Class 7	NA	500	Compartment 7 - Mars Propco 7 S.à r.l.
Class 8	Category 8A	495	Compartment 8 - Mars Propco 8 S.à r.l.
	Category 8B	5	
Class 9	Category 9A	495	Compartment 9 - Mars Propco 9 S.à r.l.
	Category 9B	5	
Class 10	Category 10A	495	Compartment 10 - Mars Propco 10 S.à r.l.
	Category 10B	5	
Class 11	Category 11A	495	Compartment 11 - Mars Propco 11 S.à r.l.
	Category 11B	5	
Class 12	Category 12A	495	Compartment 12 - Mars Propco 12 S.à r.l.
	Category 12B	5	
Class 13	Category 13A	495	Compartment 13 - Mars Propco 13 S.à r.l.
	Category 13B	5	
Class 14	Category 14A	495	Compartment 14 - Mars Propco 14 S.à r.l.
	Category 14B	5	
Class 15	Category 15A	495	Compartment 15 - Mars Propco 15 S.à r.l.
	Category 15B	5	
Class 16	Category 16A	495	Compartment 16 - Mars Propco 16 S.à r.l.
	Category 16B	5	
Class 17	Category 17A	495	Compartment 17 - Mars Propco 17 S.à r.l.
	Category 17B	5	
Class 18	Category 18A	495	Compartment 18 - Mars Propco 18 S.à r.l.
	Category 18B	5	
Class 19	Category 19A	495	Compartment 19 - Mars Propco 19 S.à r.l.
	Category 19B	5	
Class 20	Category 20A	495	Compartment 20 - Mars Propco 20 S.à r.l.
	Category 20B	5	
Class 21	NA	500	Compartment 21 - Mars Propco 21 S.à r.l.

Class 22	Category 22A	495	Compartment 22 - Mars Propco 22 S.à r.l.
	Category 22B	5	
Class 23	Category 23A	495	Compartment 23 - Mars Propco 23 S.à r.l.
	Category 23B	5	
Class 24	Category 24A	495	Compartment 24 - Mars Propco 24 S.à r.l.
	Category 24B	5	
Class 25	NA	500	Compartment 25
Class 26	Category 26A	495	Compartment 26 - Mars Propco 26 S.à r.l.
	Category 26B	5	
Class 27	Category 27A	495	Compartment 27 - Mars Propco 27 S.à r.l.
	Category 27B	5	
Class 28	Category 28A	495	Compartment 28 - Mars Propco 28 S.à r.l.
	Category 28B	5	
Class 29	Category 29A	495	Compartment 29 - Mars Propco 29 S.à r.l.
	Category 29B	5	
Class 30	Category 30A	495	Compartment 30 - Mars Propco 30 S.à r.l.
	Category 30B	5	
Class 31	Category 31A	495	Compartment 31 - Mars Propco 31 S.à r.l.
	Category 31B	5	
Class 32	Category 32A	495	Compartment 32 - Mars Propco 32 S.à r.l.
	Category 32B	5	
Class 33	Category 33A	495	Compartment 33 - Mars Propco 33 S.à r.l.
	Category 33B	5	
Class 34	Category 34A	495	Compartment 34 - Mars Propco 34 S.à r.l.
	Category 34B	5	
Class 35	Category 35A	495	Compartment 35 - Mars Propco 35 S.à r.l.
	Category 35B	5	
Class 36	Category 36A	495	Compartment 36 - Mars Propco 36 S.à r.l.
	Category 36B	5	
Class 37	Category 37A	495	Compartment 37 - Mars Propco 37 S.à r.l.
	Category 37B	5	
Class 38	Category 38A	495	Compartment 38 - Mars Propco 38 S.à r.l.
	Category 38B	5	
Class 39	Category 39A	495	Compartment 39 - Mars Propco 39 S.à r.l.
	Category 39B	5	
Class 40	Category 40A	495	Compartment 40 - Mars Propco 40 S.à r.l.
	Category 40B	5	
Class 41	NA	500	Compartment 41 - Superstella S.à r.l.
Class 42	NA	500	Compartment 42 - Tannenberg S.à r.l.

each share with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).

The Categories 2A, 6A, 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, 14A, 15A, 16A, 17A, 18A, 19A, 20A, 22A, 23A, 24A, 26A, 27A, 28A, 29A, 30A, 31A, 32A, 33A, 34A, 35A, 36A, 37A, 38A, 39A, and 40A shall be referred to as "Category A" of a Class of shares and the Categories 2B, 6B, 8B, 9B, 10B, 11B, 12B, 13B, 14B, 15B, 16B, 17B, 18B, 19B, 20B, 22B, 23B, 24B, 26B, 27B, 28B, 29B, 30B, 31B, 32B, 33B, 34B, 35B, 36B, 37B, 38B, 39B, and 40B as "Category B" of a Class of shares.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

- Amendment of article 10 as follows:

Art. 10. Shareholder meetings.

10.1 Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

10.2 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.3 Except as otherwise provided for by law (and subject to the extent applicable the provisions of article 10.4), (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, subject to the provisions of clause 10.4, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

10.4 Any issue of shares of a Category B, a redemption and/or cancellation of Shares of any Category B or the amendments to article 13 (Distributions) with respect to the rights set forth under 13.2 for the Categories of Shares or reference thereto, article 14 (Dissolution) in relation to distributions of liquidation surplus with respect to the rights set forth thereunder with respect to the Categories of Shares under article 13.2 and any amendments to the present article 10.4, shall be subject in addition to the requirements under 10.3 (ii) to a favourable vote of shareholders representing at least a simple majority of each Category.

- Amendment of article 13 as follows:

Art. 13. Distributions.

13.1 Distributions shall be made equally amongst shareholders of the same class (subject to article 13.2 below as to rights allocated to shares of different categories within a class) in accordance with the provisions as to Compartments of the Securitisation Law and the present Articles.

13.2 Any distributions made with respect to shares of Classes 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, and 40 respectively (each a "Split Class"), shall be allocated so that 75.1% (seventy-five point one percent) of any amount distributed with respect to a Split Class, is for the benefit of the holders of shares of Category A of that Split Class and 24.9% (twenty-four point nine percent) of any amount distributed with respect to the same Split Class, is for the benefit of the holders of shares of Category B of that Split Class.

13.3 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of the present articles of association (and in particular without limitation as to Compartments, Classes and Categories and the provision of articles 13.1 and 13.2).

The shareholders may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions of the present articles of association (and in particular without limitation as to Compartments, Classes and Categories and the provisions of articles 13.1 and 13.2) on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of the present articles of association (and in particular without limitation as to Compartments, Classes and Categories and the provisions of articles 13.1 and 13.2). The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- Amendment of article 14 as follows:

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Distribution of liquidation surplus shall be made in accordance with the provisions of the present articles of association and in particular without limitation as to Compartments, Classes and Categories and the provisions of Article 13.

The sole member having approved the above took the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to restructure classes 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, and 40 of shares of the Company by (i) the creation of different categories

(namely Category A and B) and (ii) the allocation of the existing shares of these classes for each such class as set forth in the amended article 5 set forth in the agenda and to determine the distribution and liquidation rights attaching to the Categories as set forth in the amended articles 13 and 14 set forth in the agenda.

In consequence the sole member resolved to amend articles 5, 10, 13 and 14 so as to read as set forth in the agenda. Nothing further being on the agenda, the sole member extraordinary decision was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Eurocastle Investment Limited", une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WW (numéro d'immatriculation 41058), représentée par Monsieur Ralph BEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 mai 2009 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement),

étant l'associé unique de "Mars Holdco 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée - société de titrisation ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122122, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro C 76, daté du 30 janvier 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 janvier 2007, suivant acte notarié, publié au Mémorial numéro 1507 du 20 juillet 2007, tels que rectifiés par suivant acte notarié du 23 avril 2007, publié au Mémorial numéro 1507 du 20 juillet 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- Restructuration de certaines classes de parts sociales (à savoir les classes 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40) par (i) la création de différentes catégories de parts sociales dans chacune de ces classes (à savoir la Catégorie A et B) et (ii) l'allocation des parts sociales existantes de ces classes tel que décrit dans l'article 5 modifié ci-dessous et détermination des droits de distribution et de liquidation attachés aux Catégories tel que décrit dans les articles 13 et 14 modifiés;

- Modification de l'article 5 tel que décrit ci-dessous:

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq mille Euros (EUR 525.000.-) divisé comme suit, chaque fois en relation avec un Compartiment mentionné à côté de la classe de parts sociales concernée (chacune, une "Classe") (et la Mars Propco concernée, le cas échéant, pour aussi longtemps que la Société détient un intérêt dans cette Mars Propco). Certaines Classes de part sociales sont subdivisées en différentes catégories (chacune, une "Catégorie") tel que décrit ci-dessous:

Classe de parts sociales	Catégorie	Nombre de parts sociales ou Classe (ou Catégorie, le cas échéant)	Classe liée à:
Classe 1	NA	500	Compartiment 1
Classe 2	Catégorie 2A	495	Compartiment 2 - Mars Propco 2 S.à r.l.
	Catégorie 2B	5	
Classe 3	NA	500	Compartiment 3
Classe 4	NA	500	Compartiment 4 - Mars Propco 4 S.à r.l.
Classe 5	NA	500	Compartiment 5 - Mars Propco 5 S.à r.l.
Classe 6	Catégorie 6A	495	Compartiment 6 - Mars Propco 6 S.à r.l.
	Catégorie 6B	5	
Classe 7	NA	500	Compartiment 7 - Mars Propco 7 S.à r.l.
Classe 8	Catégorie 8A	495	Compartiment 8 - Mars Propco 8 S.à r.l.
	Catégorie 8B	5	

Classe 9	Catégorie 9A	495	Compartiment 9 - Mars Propco 9 S.à r.l.
	Catégorie 9B	5	
Classe 10	Catégorie 10A	495	Compartiment 10 - Mars Propco 10 S.à r.l.
	Catégorie 10B	5	
Classe 11	Catégorie 11A	495	Compartiment 11 - Mars Propco 11 S.à r.l.
	Catégorie 11B	5	
Classe 12	Catégorie 12A	495	Compartiment 12 - Mars Propco 12 S.à r.l.
	Catégorie 12B	5	
Classe 13	Catégorie 13A	495	Compartiment 13 - Mars Propco 13 S.à r.l.
	Catégorie 13B	5	
Classe 14	Catégorie 14A	495	Compartiment 14 - Mars Propco 14 S.à r.l.
	Catégorie 14B	5	
Classe 15	Catégorie 15A	495	Compartiment 15 - Mars Propco 15 S.à r.l.
	Catégorie 15B	5	
Classe 16	Catégorie 16A	495	Compartiment 16 - Mars Propco 16 S.à r.l.
	Catégorie 16B	5	
Classe 17	Catégorie 17A	495	Compartiment 17 - Mars Propco 17 S.à r.l.
	Catégorie 17B	5	
Classe 18	Catégorie 18A	495	Compartiment 18 - Mars Propco 18 S.à r.l.
	Catégorie 18B	5	
Classe 19	Catégorie 19A	495	Compartiment 19 - Mars Propco 19 S.à r.l.
	Catégorie 19B	5	
Classe 20	Catégorie 20A	495	Compartiment 20 - Mars Propco 20 S.à r.l.
	Catégorie 20B	5	
Classe 21	NA	500	Compartiment 21 - Mars Propco 21 S.à r.l.
Classe 22	Catégorie 22A	495	Compartiment 22 - Mars Propco 22 S.à r.l.
	Catégorie 22B	5	
Classe 23	Catégorie 23A	495	Compartiment 23 - Mars Propco 23 S.à r.l.
	Catégorie 23B	5	
Classe 24	Catégorie 24A	495	Compartiment 24 - Mars Propco 24 S.à r.l.
	Catégorie 24B	5	
Classe 25	NA	500	Compartiment 25
Classe 26	Catégorie 26A	495	Compartiment 26 - Mars Propco 26 S.à r.l.
	Catégorie 26B	5	
Classe 27	Catégorie 27A	495	Compartiment 27 - Mars Propco 27 S.à r.l.
	Catégorie 27B	5	
Classe 28	Catégorie 28A	495	Compartiment 28 - Mars Propco 28 S.à r.l.
	Catégorie 28B	5	
Classe 29	Catégorie 29A	495	Compartiment 29 - Mars Propco 29 S.à r.l.
	Catégorie 29B	5	
Classe 30	Catégorie 30A	495	Compartiment 30 - Mars Propco 30 S.à r.l.
	Catégorie 30B	5	
Classe 31	Catégorie 31A	495	Compartiment 31 - Mars Propco 31 S.à r.l.
	Catégorie 31B	5	
Classe 32	Catégorie 32A	495	Compartiment 32 - Mars Propco 32 S.à r.l.
	Catégorie 32B	5	
Classe 33	Catégorie 33A	495	Compartiment 33 - Mars Propco 33 S.à r.l.
	Catégorie 33B	5	
Classe 34	Catégorie 34A	495	Compartiment 34 - Mars Propco 34 S.à r.l.
	Catégorie 34B	5	
Classe 35	Catégorie 35A	495	Compartiment 35 - Mars Propco 35 S.à r.l.
	Catégorie 35B	5	
Classe 36	Catégorie 36A	495	Compartiment 36 - Mars Propco 36 S.à r.l.
	Catégorie 36B	5	
Classe 37	Catégorie 37A	495	Compartiment 37 - Mars Propco 37 S.à r.l.

	Catégorie 37B	5	
Classe 38	Catégorie 38A	495	Compartiment 38 - Mars Propco 38 S.à r.l.
	Catégorie 38B	5	
Classe 39	Catégorie 39A	495	Compartiment 39 - Mars Propco 39 S.à r.l.
	Catégorie 39B	5	
Classe 40	Catégorie 40A	495	Compartiment 40 - Mars Propco 40 S.à r.l.
	Catégorie 40B	5	
Classe 41	NA	500	Compartiment 41 - Superstella S.à r.l
Classe 42	NA	500	Compartiment 42 - Tannenberg S.à r.l.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25.-).

Les Catégories 2A, 6A, 8A, 9A, 10A, 11A, 12A, 13A, 14A, 15A, 16A, 17A, 18A, 19A, 20A, 22A, 23A, 24A, 26A, 27A, 28A, 29A, 30A, 31A, 32A, 33A, 34A, 35A, 36A, 37A, 38A, 39A, et 40A sont désignées la "Catégorie A" de la Classe de parts sociales et les Catégories 2B, 6B, 8B, 9B, 10B, 11B, 12B, 13B, 14B, 15B, 16B, 17B, 18B, 19B, 20B, 22B, 23B, 24B, 26B, 27B, 28B, 29B, 30B, 31B, 32B, 33B, 34B, 35B, 36B, 37B, 38B, 39B et 40B la "Catégorie B" d'une Classe de parts sociales.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- Modification de l'article 10 tel que décrit ci-dessous:

Art. 10. Assemblées des associés.

10.1 Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10.2 En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

10.3 Sauf disposition contraire prévue par la loi (et dans la mesure où elles sont applicables, les dispositions de l'article 10.4), (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, sous réserve des dispositions de l'article 10.4, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

10.4 Toute émission de parts sociales d'une Catégorie B, un rachat et/ou une annulation de Parts Sociales de toute Catégorie B ou toute modification de l'article 13 (Distributions) en relation avec les droits tels que décrits à l'article 13.2 pour les Catégories de Parts Sociales ou une référence à ces derniers, de l'article 14 (Dissolution) en relation avec les distributions des boni de liquidation en relation avec les droits tels que décrits ci-après en relation avec les Catégories de Parts Sociales à l'article 13.2 et toute modification du présent article 10.4, seront en outre soumis aux exigences prévues à l'article 10.3 (ii) au vote favorable des associés représentants au moins une majorité simple de chaque Catégorie.

- Modification de l'article 13 tel que décrit ci-dessous:

Art. 13. Distributions.

13.1 Les distributions seront faites de manière égale entre les associés de la même classe (sous réserve de l'article 13.2 ci-dessous en ce qui concerne les droits alloués aux parts sociales de différentes catégories à l'intérieur d'une même classe) conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et aux présents statuts relatives aux Compartiments.

13.2 Toute distribution faite en relation avec les classes 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 respectivement (chacune, une "Classe Départagée") doit être allouée de sorte que 75,1% (soixante-quinze virgule un pour cent) de tout montant distribué en relation avec une Classe Départagée soit au profit des détenteurs de parts sociales de Catégorie A de cette Classe Départagée et 24,9% (vingt-

quatre virgule neuf pour cent) de tout montant distribué en relation avec cette même Classe Départagée soit au profit des détenteurs de parts sociales de catégorie B de cette Classe Départagée.

13.3 Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts (et en particulier, sans limitation quant aux Compartiments, Classes et Catégories, aux dispositions des articles 13.1 et 13.2).

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires conformément aux dispositions des présents statuts (et en particulier sans limitation quant aux Compartiments, Classes et Catégories, aux dispositions des articles 13.1 et 13.2), sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts (et en particulier sans limitation quant aux Compartiments, Classes et Catégories, aux dispositions des articles 13.1 et 13.2). L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

- Modification de l'article 14 tel que décrit ci-dessous:

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Toute distribution de boni de liquidation sera faite conformément aux dispositions des présents statuts et en particulier sans limitation quant aux Compartiments, Classes et Catégories et aux dispositions de l'article 13.

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de restructurer les classes 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 de parts sociales de la Société par (i) la création de différentes catégories (à savoir la Catégorie A et B) et (ii) l'allocation des parts sociales existantes de chacune de ces classes tel que décrit dans l'article 5 modifié repris dans l'ordre du jour et de déterminer les droits de distribution et de liquidation attachés aux Catégories tel que décrit dans les articles 13 et 14 modifiés repris dans l'ordre du jour.

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence les articles 5, 10, 13 et 14 afin qu'ils aient la teneur décrite dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2009. Relation: EAC/2009/6057. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009073246/239/400.

(090086828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Resto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 90.376.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 9 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035683.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00769) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 9 juin 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014."

Bertrange, le 9 juin 2009.

RESTO INVEST S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073309/26.

(090087010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Sunray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.087.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty ninth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The public limited holding company "DFL S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 32307,

here represented by Mr. Raphael ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Raphael ROZANSKI, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited company "SUNRAY S.A.", established and having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 81087 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 21, 2001, published at the Memorial C number 884 of October 16, 2001, and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the same notary on January 8, 2003, published at the Memorial C number 194 of February 22, 2003.

2) That the capital of the Company is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by three thousand (3,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company, the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of May 29, 2009, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the incumbent directors and statutory auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and twenty-five Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme holding "DFL S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 32307, ici représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-nommé, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "SUNRAY S.A." établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81087 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 884 du 16 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par devant le même notaire en date du 8 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 194 du 22 février 2003.

2) Que le capital de la Société est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 29 mai 2009, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent vingt-cinq euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: ROZANSKI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2009. Relation GRE/2009/2063. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009073274/231/136.

(090086588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Capolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.485.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 02 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035778.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00796) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 juin 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013."

Bertrange, le 2 juin 2009.

CAPOLUX HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073308/26.

(090087008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Adamo ed Eva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 20, rue Sainte Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 74.047.

Extrait pour publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Avril 2009

Il résulte d'un acte notarié reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, que l'associé/gérante Madame Eva FERRANTI, indépendante, demeurant actuellement à L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "ADAMO ED EVA s.à r.l." avec siège social à L-2651 Luxembourg, 20, rue St. Ulric, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 74.047.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est devenu propriétaire de l'entière des parts sociales suite à une cession de part datée du 28 avril 2009 par laquelle Monsieur Francesco BISCARINI, employé privé, demeurant à L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter, a cédé son unique (1) part sociale à Madame Eva FERRANTI.

Acceptation de la cession de parts

Madame Eva FERRANTI, prénommée, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

En conséquence de ce qui précède Madame Eva FERRANTI détient à titre d'associée unique la totalité des parts de la société

Signé: E. FERRANTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16501. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073278/206/28.

(090087159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 850.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 11 juin 2009 que:

i) Monsieur Antonio PIRILLO a été révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 11 juin 2009.

ii) Madame Nathalie SORBARA, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH-6900, Lugano, Suisse (ii) Monsieur Stefano GRAIDI, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH-6900, Lugano, Suisse et (iii) Monsieur Frederico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, place du théâtre, L-2613 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de (i) Monsieur Marc KOEUNE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1149 Luxembourg ii) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg (iii) Madame Nicole THOMMES, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg et (iv) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, démissionnaires de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 11 juin 2009. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

iii) BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 46-47 route d' Arlon L-1140 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., démissionnaire avec effet au 11 juin 2009. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

iv) Le siège social de la société a été transféré du 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg au 3, rue des bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009073469/28.

(090087450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Immogrund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.642.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 4 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035742.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00782) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 18 avril 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012."

Bertrange, le 4 juin 2009.

IMMOGRUND S.A.

PROCEDIA S.à r.l./ CRITERIA S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073307/26.

(090087006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Y & M S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.927.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugements du 4 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés susmentionnées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2009073472/14.

(090087388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.495.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER notary, residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 109.507. ("the Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 13th, 2009

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l., with registered office at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 124.495

incorporated following a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on February 9th, 2007, published in the Mémorial C - N°684 of April 23rd, 2007 (the "Company").

The Shareholder requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred thirty six thousand nine hundred euro (EUR 136,900.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred ninety four thousand four hundred euro (EUR 149,400.-) by issuing and creating of two thousand seven hundred thirty eight (2,738) new shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each all subscribed and paid up by the sole shareholder.

The amount of one hundred thirty six thousand nine hundred euro (EUR 136,900.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred ninety four thousand four hundred euro (EUR 149,400.-) divided into two thousand nine hundred eighty eight (2,988) shares. Each issued share has a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1.250.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 ("l'Associé"),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'Associé de la société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l., ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 124.495 (la "Société")

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C - n° 684 du 23 avril 2007.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent trente-six mille neuf cents euros (136.900,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à cent quarante-neuf mille quatre cents euros (149.400,- EUR) par la création et l'émission de deux mille sept cent trente-huit (2.738) d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, toutes souscrites et libérées par l'Associé.

Le montant de cent trente-six mille neuf cents euros (136.900,-EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé cent quarante-neuf mille quatre cents euros (149.400,- EUR) représenté par deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (2.988) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) et est entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.250,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19592. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073280/206/94.

(090087167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.057.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 juin 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de Gérant B.

2. M. Cornelius BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme Gérant B pour une durée indéterminée.

3. Le siège de la société a été transféré au L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073471/18.

(090087116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 09 juin 2009 que:

- Il est décidé de procéder au transfert du siège social de la société de son ancienne adresse au 31 Bld du Prince Henri L-1724.

Luxembourg, le 09 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073470/14.

(090086633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Latina Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.486.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 3 mars 2009 que le siège social de la société a été transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mars 2009 que l'administrateur Halsey S.à r.l. a démissionné avec effet au 20 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073468/15.

(090086921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.519.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

a. Herr Dan-David Golla, geb. am 03.02.1968 in Bremen, wohnhaft in D - 20146 Hamburg, Schlüterstraße 80

b. Herr Mathias Giebken, geb. am 11.07.1963 in Ochtrup, wohnhaft in D - 41564 Kaarst, Holzheimerstraße 9

c. Herr Wilfrid Weltin, geb. am 26.02.1936 in Konstanz, wohnhaft in D - 63322 Rödermark, Lindenweg 20

d. Herr Norbert Rolf, geb. am 05.07.1963 in Köln, wohnhaft in D -50858 Köln, Johannes-Theodor-Baargeld-Weg 46

allesamt vertreten durch Herrn Christian König, Rechtsanwalt in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 19. Mai 2009.

Welche Vollmachten nach ordentlicher „ne varietur“ Paraphierung, durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft ersuchten die erschienenen Parteien den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Rechtsform - Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen vorbenannten Parteien eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist es als persönlich haftender Gesellschafter (associé commandité) und Geschäftsführer (gérant) der AviaRent SICAV-FIS, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), tätig zu werden.

Die Gesellschaft kann in dieser Funktion sämtliche Tätigkeiten ausführen, die im Zusammenhang mit der Verwaltung, der Geschäftsführung und der Vermarktung der Kommanditgesellschaft stehen. Die Gesellschaft kann im Namen und für Rechnung der SICAV-FIS Verträge abschließen, übertragbare Wertpapiere kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen; sie kann in eigenem Namen oder im Namen Dritter jedwede Eintragung und Übertragung in Aktionärs- oder Schuldverschreibungsregister jeder Luxemburger oder ausländischen Gesellschaft durchführen und für Rechnung der Kommanditgesellschaft und der Inhaber von Aktien der SICAV-FIS alle Rechte und Vorzugsrechte, insbesondere jedes mit deren Vermögenswerten verbundenes Stimmrecht, ausüben.

Ferner kann die Gesellschaft Beteiligungen, in jeder Form, an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften halten und sie kann auch jede andere Anlageform erwerben, sei es durch Kauf, Zeichnung oder jede andere Art und Weise, Wertpapiere übertragen, sei es durch Kauf, Tausch oder jede andere Form, und ihr Beteiligungsportfolio verwalten, kontrollieren und weiterentwickeln.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Gewerbe- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung AviaRent Capital Management.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Geschäftsführer, die gemeinsam die Geschäftsleitung der Gesellschaft bilden, an jeden anderen Ort in Luxemburg-Stadt verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-) aufgeteilt in einhundertvierzig (140) Anteile mit einem Wert von je einhundert Euro (EUR 100,-), die von den Gründungsgesellschaftern gehalten werden. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen.

Art. 7. Die Anteile der Gesellschaft können nur mit vorheriger Zustimmung aller übrigen Gesellschafter übertragen werden. Den Mitgesellschaftern wird ein Vorkaufsrecht eingeräumt.

Durch das Ausscheiden eines Gesellschafter durch dessen Tod oder einen sonstigen Grund werden dessen Anteile falls sie nicht einem anderen Gesellschafter zufallen, stimmrechtslos. Die Ausübung des Stimmrechtes durch einen Rechtsnachfolger ist vorbehaltlich einer ausdrücklichen Zustimmung der anderen Gesellschafter ausgeschlossen.

Art. 8. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit mit Zustimmung aller Gesellschafter abgeändert werden.

Art. 9. Durch den Tod, die zeitweilige Aufhebung von Bürgerrechten, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung der Gesellschaft besteht aus mehreren Geschäftsführern, die gemeinsam die Geschäftsleitung bilden. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer sind mit den weitestgehenden, d.h. mit sämtlichen nicht den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung gesetzlich ausdrücklich obliegenden Befugnissen ausgestattet, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen und zu erlauben. Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung ernannt, welche deren Amtsdauer festsetzt. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe eines rechtfertigenden Grundes ("cause legitime") durch die Generalversammlung abberufen werden.

Die Gesellschaft wird im Falle eines alleinigen Geschäftsführers durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder aber durch die

Unterschrift einer Person verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung durch den alleinigen Geschäftsführer bzw die Geschäftsleitung erteilt worden ist. Der alleinige Geschäftsführer / die Geschäftsleitung kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.

Art. 11. Die Geschäftsleitung tagt auf Einberufung durch einen Geschäftsführer an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort.

Jedes Mitglied der Geschäftsleitung muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem geplanten Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben erhalten, außer in dringenden Fällen, in denen die Natur der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist. Durch schriftliche oder per Fax oder E-Mail gegebene Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein Einberufungsschreiben ist auch für solche Sitzungen nicht erforderlich, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie vor der Sitzung von der Tagesordnung Kenntnis hatten, sowie für einzelne Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die vorher durch Beschluss der Geschäftsleitung festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich an jeder Sitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, den er schriftlich, auch per Faxschreiben oder, wenn die Herkunft erwiesen ist, per E-Mail, ernannt hat.

Die Geschäftsleitung ist nur dann beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden grundsätzlich mit einer Mehrheit der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine Konferenzschaltung oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen und mit diesen kommunizieren kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Die Geschäftsleitung kann einstimmige Beschlüsse auf einem oder mehreren von einander getrennten ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, wenn jeder Geschäftsführer seine Zustimmung schriftlich, per Fax, per E-Mail oder durch ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel erteilt. Die Gesamtheit solcher Dokumente bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund dies auch immer sein sollte, nicht aufgelöst.

Art. 12. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft vorschriftsmäßig eingehen bzw. eingegangen sind. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen der Generalversammlung - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Generalversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 14. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Eine Satzungsänderung erfordert die Zustimmung aller Gesellschafter.

E. Geschäftsjahr- Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung auf (gemeinsam der „Jahresabschluss“). Das Ergebnis der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Ausgaben, Kosten, Abschreibungen, Belastungen, Rückstellungen und Steuern ist der Nettogewinn der Gesellschaft. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 17. Mindestens fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

In Übereinstimmung mit den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften kann die Geschäftsleitung Dividenden sowie Zwischendividenden ausschütten. Die Auszahlung von Zwischendividenden unterliegt nachfolgenden Voraussetzungen:

a) es ist eine Zwischenbilanz zu erstellen, aus welcher hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel für eine Zwischenausschüttung zur Verfügung stehen;

b) als Ausschüttungsbetrag darf höchstens der folgende Betrag ausgezahlt werden: der seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres - dessen Jahresabschluss genehmigt worden ist - realisierte Gewinn, zuzüglich der Gewinnvorträge und der auf zu diesem Zweck freigewordenen Rücklagen geleisteten Zahlungen, sowie abzüglich der Verlustvorträge und der zur Bildung von Rücklagen geleisteten Zahlungen, die im Gesetz oder der Satzung der Gesellschaft vorgesehen sind;

c) ferner muss vorbenannte Entscheidung innerhalb von 2 Monaten nach Erstellung der unter Punkt a) genannten Zwischenbilanz getroffen werden.

F. Auflösung - Liquidation

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; die Liquidatoren werden durch die Generalversammlung der Gesellschaft oder durch den etwaigen alleinigen Gesellschafter ernannt, durch die/den auch die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren festgelegt werden. Sofern nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung des Vermögens und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt, insofern keine anderen schriftlichen Vereinbarungen getroffen wurden, oder an den etwaigen alleinigen Gesellschafter ausgeschüttet.

Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung, geregelt.

G. Zeichnung und Zahlung

Sämtliche Anteile wurden von den vorgenannten Gesellschaftern gezeichnet wie folgt:

a.- Dan-David Golla, vorbenannt	84
b.- Mathias Giebken, vorbenannt	21
c.- Wilfrid Weltin, vorbenannt	21
d.- Norbert Rolf, vorbenannt	14
Total: einhundertvierzig Anteile	140

Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt, so dass vorgenannte Summe von vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-), die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird, von jetzt an der Gesellschaft zur Verfügung steht wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

H. Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

I. Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.000,-geschätzt.

J. Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Kapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt; sie bilden gemeinsam die Geschäftsleitung:

Herr Mathias Giebken, Holzheimerstraße 9, D - 41564 Kaarst

Herr Norbert Rolf, Joh.-Theod.-Baargeld-Weg 46, D-50858 Köln

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KÖNIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20687. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073303/206/169.

(090086929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Repco 50 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.494.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'associé unique nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'associé unique de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009073509/21.

(090086860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gabriella Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.964.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Morgan Grenfell Development Capital Nominees Limited a private limited company having its registered office at 23, Great Winchester Street, EC2P 2AX London, United Kingdom

"the principals"

Here represented by Mrs. Christelle Fila, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy under private seal given on 16 March 2009, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company Gabriella Luxembourg Holdings S.à r.l. hereafter called the "Company" (R. C. S. Luxembourg B 94.964), a private limited liability company, with registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on July 17th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under number C-903 of September 3rd, 2003

2. That the corporate capital of the company amounts to The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 8,895,600.- (eight million eight hundred and ninety-five thousand six hundred euros), represented by 177,912 (one hundred and seventy-seven thousand nine hundred and twelve) ordinary shares having a nominal value of EUR 50.- (fifty euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Christelle Fila, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-1520 Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Morgan Grenfell Development Capital Nominees Limited ayant son siège social au 23, Great Winchester Street, EC2P 2AX Londres, Royaume-Uni

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 mars 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Gabriella Luxembourg Holdings S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 94.964), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-903 du 3 septembre 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 8.895.600,- (huit millions huit cent quatre-vingt-quinze mille six cents euros), représenté par 177.912 (cent soixante-dix-sept mille neuf cent douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FILA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20374. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073258/211/87.

(090086643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2009 que:

- Monsieur Marco SILVANI, administrateur, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 19, Via Cantonale, a été co-opté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Calegari, décédé en date du 20 mars 2009;

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 juin 2009.

Pour extrait conforme

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Signature

Référence de publication: 2009073606/21.

(090087005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

RepcO 40 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.236.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'associé unique nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'associé unique de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)

2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)

3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009073507/21.

(090086851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Carmignac Alternative Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 123.747.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de «CARMIGNAC ALTERNATIVE ADVISORY S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (ancien siège social, 10B, Zone Industrielle Bourmicht), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 441 du 23 mars 2007. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 123.747. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions nominatives sans mention de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société «CARMIGNAC ALTERNATIVE ADVISORY S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, V. BOSSI, S. SZUMILAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2009. Relation : EAC/2009/6690. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009073250/239/66.

(090086758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009073630/11.

(090087347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

ABK-Luynes sci, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg E 4.090.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les associés mentionnés à l'article 5 une société civile immobilière particulière et familiale, qui prendra la dénomination de ABK-LUYNES sci.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à L-1147 LUXEMBOURG, 36 rue de l'Avenir.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à 1.000 euros, divisé en cent parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

a) Monsieur René KREMER, commerçant, né le 3.11.1954,	15
b) Madame Vivian BRAHMS, commerçante, née le 27.5.1949, demeurant ensemble à L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir	84
c) Madame Martine AACH, assistante-sociale, née le 30.11.1975, demeurant à L-8028 STRASSEN, 44, rue Mathias Goergen	<u>1</u>
Total: cent parts sociales,	100

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale des deux tiers du capital social.

En tout état de cause, si un associé envisage de vendre des parts sociales, les autres associés ont un droit de préemption pour l'achat de ces parts; si un de ces associés ne veut pas faire usage de son droit de préemption, celui-ci passe aux associés restants. Dans la présente hypothèse, le prix de cession est fixé soit d'un commun accord, sinon en observant la procédure prévue à l'article 19. Chaque associé devra avoir exercé son droit de préemption au plus tard six mois après accord sur le prix de cession.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 8. Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. La société est administrée par Madame Vivian Brahms, Monsieur René Kremer et Madame Martine Aach, prémentionnés. La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confirmer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social est clôturé chaque année au trente-et-un décembre.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-administrateurs quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Aucune décision ne peut être prise en assemblée générale si dix pour cent (10%) des parts ne sont pas présentes ou représentées.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédés par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 19. Toutes des contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société entre les associés ou entre les associés et le ou les administrateurs relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux (2) arbitres, chacune des parties en nommant un. En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité. La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressé par lettre recommandée, la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Fait à Luxembourg le 25 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009073493/97.

(090087254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Librefeu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 84.605.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 11.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073641/10.

(090087238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.630.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 11.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073642/10.

(090087239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

GS Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.559.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 11.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073647/10.

(090087241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.093.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of June.

Before Maître Paul DECKER, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Hervé Schunke, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg,

Mrs Christelle Vaudemont, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg,

acting in their capacity as a special attorney-in-fact of the Board of Directors of Meridiam MC S.A, a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary, on 26 October 2006, entered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 121.093,

by virtue of the authority conferred upon it by resolutions adopted by the Directors of the Company on April 24th, 2009, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in his aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed share capital is set at seven hundred eighteen thousand and two hundred three euros and sixty-five cents (EUR 718,203.65), consisting of two thousand and two point one four six (2,002.146) class A shares and twenty-six thousand and seven hundred twenty-six (26,726) class B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.2 of the Company's articles of association, the authorised share capital of the Company has been set at one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000.) divided into forty thousand (40,000) class A shares each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.) and twenty-eight thousand (28,000) class B shares each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.) and that pursuant to the Article 5.3 the Board of Directors of the Company is

authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised share capital, such Article 5 then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors, by resolutions of its directors adopted on April 24th, 2009, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5.3 of the Company's articles of association, has decided subject to confirmation by the Company's custodian Caceis Bank Luxembourg of the receipt of the relevant subscription moneys for the following increases of the issued share capital of the Company:

1. with effect as of 9 December 2008, one hundred eight thousand eight hundred six point thirty nine euro (EUR 108,806,39) in order to raise the issued share capital of its actual amount of seven hundred eighteen thousand and two hundred three euro and sixty-five cents (EUR 718,203.65) to an amount of eight hundred twenty seven thousand ten euro and four cents (EUR 827,010.04-) by the creation and issuing of four thousand three hundred fifty two point two five six (4,352.256) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. with effect as of 8 January 2009, one hundred thousand euros (EUR 100,000.00-) in order to raise the issued share capital of its actual amount of eight hundred twenty seven thousand ten euro and four cents (EUR 827,010.04-) to an amount of nine hundred twenty seven thousand ten euro and four cents (EUR 927,010.04-) by the creation and issuing of four thousand (4.000) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

3. with effect as of 20 April 2009, one hundred thousand euros (EUR 100,000.00-) in order to raise the issued share capital of its actual amount of nine hundred twenty seven thousand ten euro and four cents (EUR 927,010.04-) to an amount of one million twenty seven thousand ten euro and four cents (EUR 1,027,010.04-) by the creation and issuing of four thousand (4.000) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The undersigned notary Paul DECKER, certifies the payment of 308.806,39 EUR, proof of which has been given to the notary who confirms it.

IV. That as a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital, Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall be read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The subscribed share capital is set at one million twenty seven thousand ten euro and four cents (EUR 1,027,010.04;) consisting of fourteen thousand three hundred fifty-four point four zero two (14,354.402) class A shares and twenty-six thousand and seven hundred twenty-six (26,726) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Mr Hervé Schunke, employé, domicilié à L-2520 Luxembourg, et

Mme Christelle Vaudémont, employée, domiciliée à L-2520 Luxembourg,

agissant en leurs qualités de mandataires spéciaux du Conseil d'Administration de Meridiam MC S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 26 octobre 2006 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 121.093, (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par les administrateurs de la Société en date du 24 avril 2009; une copie desquelles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social souscrit est fixé à sept cents dix-huit mille deux cents trois euros et soixante-cinq cents (EUR 718.203,65), représenté par deux mille deux virgule cents quarante-six (2.002,146) actions de classe A et vingt-six mille sept cents vingt-six (26.726) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées

II. Qu'en vertu de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000.-), représenté par quarante mille (40.000) actions de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.) et vingt-huit mille (28.000) actions de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, lequel article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par résolutions du 8 octobre 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5.3 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de la confirmation par Caceis Bank Luxembourg, banque dépositaire de la Société de la réception des fonds en vue des souscriptions, aux augmentations suivantes du capital de la Société:

1. avec effet au 9 décembre 2009, cent huit mille huit cent six virgule trente-neuf euros (108.806,39 - EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de sept cents dix-huit mille deux cents trois euros et soixante-cinq cents (EUR 718.203,65) à un montant de huit cent vingt-sept mille dix virgule zéro quatre euros (827.010,24- EUR) par la création et l'émission de quatre mille trois cent cinquante-deux virgule deux cinq six (4.352,256) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

2. avec effet au 8 janvier 2009, cent mille euros (100.000,00- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de huit cent vingt-sept mille dix virgule zéro quatre euros (827.010,24- EUR) à un montant de neuf cent vingt-sept mille dix virgule zéro quatre euros (927.010,24- EUR) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3. avec effet au 20 avril 2009, cent mille euros (100.000,00- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de neuf cent vingt-sept mille dix virgule zéro quatre euros (927.010,24- EUR) à un montant de un million vingt-sept mille dix virgule zéro quatre euros (1.027.010,24- EUR) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le notaire soussigné Paul DECKER, certifie le paiement de 308.806,39 EUR, et confirme que la preuve lui en a été donnée.

IV Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million vingt-sept mille dix virgule zéro quatre euros (1.027.010,24- EUR) représenté par quatorze mille trois cent cinquante-quatre virgule quatre zéro deux (14.354,402) actions de classe A et vingt-six mille sept cents vingt-six (26.726) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Signé: H. SCHUNKE, C. VAUDEMONT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22260. Reçu 619,03 €.- (six cent dix-neuf euros trois cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073284/206/132.

(090087203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073634/11.

(090087351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Scaht Investissement S.A., Société Anonyme,
(anc. Scaht Architecture & Développement S.A.).**

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.174.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073638/9323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08776. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090087232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Compagnie Immobilière du Cents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 97.359.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073640/10.

(090087236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.411.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073648/10.

(090087242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Ahaa Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 91.807.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073655/10.

(090087248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

JDS Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 67.411.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073653/10.

(090087247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Exmedia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.923.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 10.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073660/10.

(090087093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Norwem Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.508.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 10.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073663/10.

(090087097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Madame Chantal GASPARD, employée privée, née le 9 juin 1966 à Montleban, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

HARMONY FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073782/24.

(090086540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

UBP Multifunds II Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.690.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

18, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

Member of Management / Membre de la Direction

Référence de publication: 2009073781/14.

(090087392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Almack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.756.

—
- Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 mai 2009 que M. Philip John Godley, expert comptable, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, et M. Carl Andrew Pollard, juriste, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, ont été nommés comme administrateurs en remplacement de M. Simon Christopher Young et M. Peter James Rioda, démissionnaires.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009073784/14.

(090087193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

UBP Multifunds Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.759.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

18, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

Member of Management / Membre de la Direction

Référence de publication: 2009073780/14.

(090087396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.664.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EREMIS HOLDING S.A.

D. PIERRE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073858/12.

(090086560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.
